

LES SECRETS DE LA POLYGAMIE DANS LE MONDE RURAL SENEGALAIS

Elhadji Baba, MBAYE

Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

mbayebaba518@gmail.com

Résumé

La polygamie reste toujours une pratique qui interpelle la communauté scientifique. Son ampleur semble être plus agressive dans le monde rural. La crise économique et agricole de 1970 semble avoir violemment bouleversé l'organisation des ménages et a déclenché une vive interrogation sur les véritables soubassements de la polygamie. Cette pratique, dans la zone de Soukouta, est motivée par de significatives réalités, encagoulées sous le voile de « secrets ». En adoptant une démarche qualitative, l'objectif vise à comprendre les différents contours qui excitent l'entrée en union polygame des hommes au fil des générations. L'analyse des divers discours se télescope sur la volonté affichée des hommes d'élargir leur pouvoir de reproduction et de production. La concurrence des coépouses dans les activités et travaux demeure un baromètre solide et efficace à l'explosion des richesses contribuant à l'apaisement des tensions économiques des familles.

Mots clés : *Polygamie, Production, Reproduction, Monde rural, Domination*

Abstract

Polygamy is still a practice that challenges the scientific community. Its scale seems to be more aggressive in the rural world. The economic and agricultural crisis of 1970 seems to have violently upset the organization of households and triggered a lively questioning of the real foundations of polygamy. This practice, in the Soukouta area, is motivated by significant realities, hooded under the veil of "secrets". By adopting a qualitative approach, the objective aims to understand the different contours that excite the entry into a polygamous union of men over the generations. The analysis of the various discourses telescopes on the declared will of men to expand their power of reproduction and production. The competition of co-

wives in activities and jobs remains a solid and effective barometer to the explosion of wealth, contributing to the easing of economic tensions for families.

Key words : *Polygamy, Production, Reproduction, Rural world, Domination*

Introduction

La polygamie possède, au Sénégal, un statut légal et une reconnaissance comme régime nuptial au même titre que la monogamie. Cette pratique, demeure toujours une réalité dans beaucoup de pays d'Afrique, surtout en milieu rural. Depuis les années 1970, la crise agricole et économique a causé de profondes mutations dans l'organisation des ménages et suscite une pertinente question sur les réels soubassements de la pratique. Il est clair que depuis plusieurs années, l'âge des femmes au premier mariage a connu une augmentation (Ndiaye et al., 1997). Les hommes n'ont pas aussi échappé à cette tendance car leur âge de la première union a connu un léger recul (Hertrich, 2002). La pratique de la polygamie est très coutumière aux réalités du pays bien qu'elle existe des disparités en fonction de l'appartenance ethnique, de religion et du milieu de résidence (Piston, 1986). Elle ne suit pas un rythme uniforme. Dans le milieu rural agricole, la femme assure ouvertement une mission productive (Boserup, 1970), bien que la prévalence de la polygamie reste déterminée par la nature et le niveau de productions agricoles (Lee et Whitebeck, 1990). Les sociétés agricoles ou « rudimentaires » resteraient plus concernées par les pratiques polygames. Leur activité est accompagnée par un exercice intensif des terres. Ils pratiquent aussi l'élevage (Boserup, 1970). Le penseur (Goode, 1973) insiste sur l'importance d'inclure les activités des femmes dans la sphère économique globale, qu'il s'agisse de l'artisanat, du commerce ainsi que surtout du travail domestique. La maximisation de la vie productive des femmes est aussi un

autre fondement majeur et complémentaire de la polygamie : dans des économies de subsistance, le poids important des descendants est visé pour assurer les besoins en main-d'œuvre (Goody, 1973) et l'assistance des aînés dans les vieux jours (Diop, 1973). Il ne faut pas surtout oublier l'existence de certaines pratiques liées à l'allaitement prolongé et le respect de l'abstinence post-partum. Le suivi et le respect de ces réalités favorisent des pratiques polygames. Enfin, la prolifération des alliances accroît le pouvoir politique et le prestige social de l'homme polygame et concours par là même occasion au maintien de cette pratique, particulièrement dans les sociétés patrilinéaires où les femmes ainsi que leur progéniture font partie intégrante du lignage du mari (Clignet, 1970 et 1987 ; Diop, 1985 ; Lesthaeghe et al., 1994). Cela dit, comme le montrent les conclusions de l'étude récente de Lardoux et van de Walle (2003), les rapports entre polygamie et fécondité s'avèrent extrêmement complexes dans la mesure où il faut à la fois tenir en compte l'âge du mari et du rang des différentes épouses.

Certains chercheurs, il y a plusieurs décennies, pensent que le déclin de la polygamie est lié par l'effet de l'urbanisation et de l'industrialisation (Clignet, 1970 ; Goody, 1973). D'autres mettent l'accent sur les transformations liées au fulgurant développement technologique du monde rural (Chojnacka, 2000 ; Lee, 1979). Ces conceptions laissent apparaître une idée selon laquelle les pratiques polygames doivent régresser face au besoin du développement, associé aux progrès techniques, à l'amélioration du cadre de vie, de santé et à l'augmentation des niveaux d'instruction. D'autres penseurs comme Goldman et Pebley (1989) orientent leur vision sur le rôle d'un changement des paramètres démographiques, le ralentissement du taux de croissance de la population et la montée de l'espérance de vie favorisant la modification du marché matrimonial. De surcroît, le décalage

d'âge élevé entre les conjoints, en bonifiant le surplus de femmes sur l'entreprise matrimoniale, constitue une condition nécessaire à la survie de la polygamie (Antoine, 2002 : 82). Il y a un autre fait important qu'est lié au remariage. Cette pratique systémique des femmes consécutive à une rupture d'union reste une réalité courante bien qu'il existe des mutations affectant les comportements matrimoniaux (Hertrich, 1996 ; Thirat, 1998).

Nonobstant, ces conclusions ne sont pas toujours vérifiables en Afrique subsaharienne car les mutations liées à la polygamie, durant ces vingt-cinq dernières années, sont faibles (Timaeus et Reynar, 1998). Les chercheurs des années 80, Clignet (1987) précise que l'une des principales limites dans les arguments sur le déclin de la polygamie réside dans le fait qu'ils restent « atemporels et ahistoriques ». Dans son raisonnement, il fait valoir que l'âge de se marier ou de prendre une nouvelle épouse doit directement être lié à la capacité économique des hommes. Par conséquent, la conjoncture économiques et ses conséquences dans les différents rapports affectent directement la structure et l'organisation du toit familial. Marcoux (1997), quant à lui, dans son rapport sur le Mali, précise l'équilibre des unions polygames en milieu urbain bien que les transformations subsistent dans la configuration de nuptialité. Il continue de préciser dans son raisonnement que les modes d'organisation sociale existant en milieu rural et qui paraissent justifier le maintien de la polygamie davantage qu'en ville se retrouvent aussi en milieu urbain. Donc, pour lui l'existence d'une théorie générale favorisant l'explication liée à la fréquence et à la variation d'une zone à une autre, au maintien ou au déclin des pratiques polygames semble être toujours difficile. La diversité est énorme sur cet état de fait. Par exemple, Selon Timaeus et Reynar (1998), cette variété des situations peut être justifiée par le fait que les facteurs affectant la prévalence et l'intensité de la polygamie varient en fonction des sociétés. Ezeh (1997)

offusque quant à lui qu'il existerait sans doute une « culture de la polygamie » suivant la courbe du régime de fécondité de chaque société ou culture. D'autres études ont montré que même dans des situations sociales et économiques difficiles et souvent précaires, la polygamie se maintient sous des formes moins institutionnalisées. Clignet (1987) l'appelle le phénomène du « deuxième bureau », d'« outside wives » (Karanga, 19787) ou de « polygamie rénovée » (Locoh, 1994). Ces différents phénomènes se manifestent généralement en milieu urbain, et s'apparentent à des unions extra-conjugales « formelles », mais avec un engagement modéré de la part des partenaires non encore mariés. Le monde rural est caractérisé par une pratique polygamique d'une « sédentarisation uniformisée ». Les partenaires ainsi que les conjointes vivent dans le même cercle familial. Ils vivent, dorment et mangent ensemble contrairement au monde urbain où les conjointes vivent séparément « nomadisme polynucléaire » (Ezeh, 1999).

En effet, il ne faut perdre de vue que dans le passé, la polygamie constituait un moyen de s'enrichir, elle est aujourd'hui quasi exclusivement liée à la richesse préalable de l'homme, sans laquelle il ne pourrait se permettre de prendre une autre épouse (Blanc et Gage, 2000). Elle représenterait aujourd'hui à la fois une dimension symbolique liée au statut social acquis de l'homme (Lee, 1979 ; Chojnacka, 2000) mais aussi une manifestation d'une volonté de s'enrichir. Bref, elle est considérée comme un « investissement économique ».

Notre objectif dans ce travail de recherche consiste à analyser le processus évolutif des pratiques polygames et à identifier les différents changements enregistrés affectant les mutations du milieu rural. Les données qualitatives permettront de préciser les motivations conduisant les hommes à valoriser des unions polygames et d'évaluer dans quelle mesure les transformations de l'environnement social et économique agissent sur ces motivations.

Notre démarche se repose sur une d’hypothèse qui met en exergue les forces contrastées auxquelles les pratiques polygames sont victimes. En termes clairs, le soubassement de la polygamie (capacité productive et reproductive des femmes) réside toujours dans son pouvoir de préserver le système d’économie de subsistance encore dominant en milieu rural africain. Ce principe semble garder toujours le cap malgré la férocité de la crise agricole et l’amenuisement des ressources monétaires nécessaires à la gestion d’une famille nombreuse. Les pratiques polygames constituent un puissant vecteur qui renforce la précarité de la productivité et apaise la stabilité économique locale.

I. Situation spatiale de l’étude

L’étude porte sur les Wolofs de saloum de la zone d’étude de Soukouta. Ce village se situe au sud-est de Dakar et à environ 211 kilomètres. C’est un village qui rassemble une population estimée à 1300 habitants (Recensement administratif de 2020 de la commune de Wack Ngouna). Les habitants, presque totalement d’ethnie wolof, sont tous de confession musulmane. Le système de caste réside toujours dans cette zone. Soit on est « non-casté » ou « casté ». La première catégorie concerne les paysans issus des familles nobles ou guerrières. La deuxième semble être la classe inférieure composée d’artisans et de griots. Le niveau de scolarisation des jeunes filles reste très faible. Les jeunes filles instruites n’atteignent pas un effectif de 20 élèves. La réalité des jeunes filles peut être décrite ainsi : elles ne complètent généralement pas le cycle primaire. Par conséquent, si elles ne se marient pas, elles finiront leur période de grandes filles dans les artères des villes pour valoriser une activité génératrice de revenu.

A Soukouta, le rythme économique local, dont les activités majeures sont axées sur l'agriculture et l'élevage, convoque l'implication et la participation des différents membres de la famille. Les tâches seront également réparties en fonction de l'âge et du sexe. Ce type de société repose sur un système bilinéaire à prédominance matrilineaire, impliquant notamment que « les biens sont transmis dans les deux lignes de filiation, mais ceux qui ont le plus de valeur ne sont transmis qu'en ligne utérine » (Gastellu, 1981). Par opposition au système patrilineaire, le fait de contracter plusieurs épouses pour fructifier son propre patrimoine et étendre sa lignée familiale paraît être l'évidence visée par les hommes polygames. Une dualité s'impose chez les wolofs car les femmes, une fois mariées, rejoignent le domicile de leur époux, et doivent donc contribuer à la richesse du ménage. Cette réalité peut pertinemment être expliquée la situation des sociétés fortement matrilineaires d'où les pratiques polygames sont quasiment inexistantes (Antoine 2002).

Les différentes crises ont un peu bouleversé la dynamique de cette réalité. La crise économique des années 1970, la violente sécheresse de 1972, durant laquelle plus de deux quarts des zones agricoles du pays ont reçu dans l'intervalle (45% - 80%) moins de pluie que d'habitude. Par conséquent, le monde rural a connu une forte pression de crise. L'échec de la politique agricole de l'Etat, accompagné de la faible pluviométrie des dernières années, a rendu la situation plus précaire chez les paysans. Vu la reconfiguration étroite des familles rurales, avec la pénurie croissante des terres sous l'effet de la pression démographique s'est maintenu avec les dispositions de la loi sur le domaine national. Cette situation est corsée par la modification du code électoral, réconfortée à l'islamisation croissante, a participé au développement de la patrilineaire par le truchement d'une refonte du partage des

terres et des règles d'héritage (Dupire et al., 1975, Lericollais, 1999).

Pour parer à ce déséquilibre économique croissant, d'importantes stratégies ont été développées au sein de l'organisation familiale en insistant au développement d'activités économiques alternatives à la culture de rente (Lombard, 1999 ; Lericollais, 1999). Cet état de fait accouche un autre phénomène qu'est la migration de travail pendant la saison sèche. Cette pratique, devenue générale, concernait exclusivement les hommes (Fall, 1998 ; Lombard, 1993). Malgré toutes ces mutations, les pratiques traditionnelles restent inchangées. Diverses études dévoilent l'ambiguïté qui existe entre ces migrations et les modifications de comportements qu'elle serait susceptible de provoquer (Waitzenegger, 2002). Il serait donc utile de s'interroger sur l'impact de ces modifications dans les pratiques polygames et la répartition des tâches entre les différents sexes.

II. Méthodes et données

Le recours aux données bibliographiques (Antoine, 2002) atteste la complexité des parcours matrimoniaux masculins. Ensuite, il faut savoir que les unités servant de baromètre à la nuptialité masculine sont d'une efficacité bornée car « ils se réfèrent essentiellement à des données du moment et ne donnent donc qu'une image statique et figée » de la réalité des polygames (Antoine, 2002 : 89). En fait, tout ménage monogame peut sensiblement devenir polygame pour s'inscrire dans la dynamique de continuité de l'histoire nuptiale (Blanc et Gage, 2000). On peut ajouter qu'il serait difficile voire impossible de suivre continuellement les caractéristiques de départ des différents individus (Antoine et al., 1995). Partant de ces réalités, un seul type de données a été recueillie dont l'objectif est de suivre les pratiques matrimoniales des

différents individus. Il s'agit de données qualitatives par le biais de la technique d'entretiens.

III. Analyse de l'outil qualitatif des pratiques polygames

Dans cette partie du travail, il a été question de s'interroger sur la prospection conjugale des hommes. L'idée était de voir s'ils envisageaient de contracter une autre épouse, et s'ils disposaient déjà, dans quelles circonstances. Avec les femmes, l'idée était d'avoir une lecture sur leurs attitudes ainsi que leurs réactions par rapport à la réalité de la polygamie. A travers ces assertions, il a été possible de porter un regard sur l'évolution du contexte économique qui semble être l'alibi des pratiques polygames.

IV. Les positions liées à la pratique polygame

Les femmes ainsi que les hommes ont des positions différentes sur les soubassements de la polygamie mais leurs avis se télescopent parfois sur les raisons liées au poids lourd des travaux domestiques et agricoles, et la liberté de mobilité ou de mouvement.

IV.1. Entreprise de reproduction

Cette réalité est bien enregistrée dans l'agenda des pratiques polygames. Il n'y a pas un homme polygame qui ne cautionne pas la main d'œuvre que la pratique leur procure. La maximisation de la progéniture est une pertinente raison qui accélère la pratique polygamique bien que le rapport entre fécondité et polygamie ne soit pas toutefois évident (Blanc et Gage, 2000), et les discours dans le contexte de Soukouta restent pertinents. Les parents de cette localité ont ouvertement défendu cette thèse. Cette valeur reproductive est bien une réalité, comme l'illustre cet homme de 46 ans. Ce dernier dit :

« la raison d'élargir les membres de ma famille fait partie de mes préoccupations. Cette masse contribuera à la stabilité financière de la famille. Grâce à eux, je pratique l'élevage et l'agriculture. Ils m'apportent un soutien démesuré ». Dans le même ordre d'idées, une femme inféconde, âgée de 31 ans, se lamente avec ces propos : « les hommes sont ingrats car ils n'apprécient pas les femmes stériles et j'en sais beaucoup de choses. C'est comme s'ils nous épousent pour uniquement la reproduction ». Traditionnellement, ces garçons issus des couples polygames contribuaient activement dans les travaux champêtres. Mais cette préoccupation semble être déplacée en se basant sur l'homogénéité des propos des parents polygames. Parmi eux, un homme, âgé de 49 ans, précise que « la polygame est une bénédiction car si les filles et leurs mamans nous appuient dans les travaux champêtres, les garçons vont dans les grandes villes à la recherche du travail ». Ces parents ne sont pas toujours préoccupés par le coût exorbitant de la scolarité ou de l'éducation des enfants (Le Grand et al., 2003). C'est ce dernier que revient la charge du pourvoyeur de biens.

IV.2. Entreprise de production économique

Dans le monde rural, il y a une réalité quasiment unanime : les hommes insistent sur l'importance de contracter plusieurs épouses. Le premier argument qu'ils développent est le pouvoir des femmes d'accomplir des travaux agricoles durant la période des pluies (culture et récolte). Un homme de 33 ans, envisageant de prendre une seconde épouse, nous livre ses mots en précisant que : « le travail est un motif raisonnable. Avec plusieurs femmes, les activités agricoles deviennent plus rentables. Si une femme reste à la maison, l'autre part au champs ». Un autre homme, âgé de 35 ans, rebondit dans le même sens en précisant que « je suis polygame et mes toutes mes femmes participent dans les activités agricoles. Même celle qui prépare le repas de midi, doit nous accompagner dans

les travaux jusqu'à 11 heures ». De plus, il y a une autre catégorie d'hommes qui va plus loin. Ils préfèrent plus épouser une femme que de prendre un « sourga ». Ce dernier n'est que les hommes qui assurent les contrats d'hivernage. Ils assurent l'activité des travaux champêtres jusqu'à la fin de l'hivernage. Ces gros bras se voient être substitués par les femmes nouvellement épousées. A cet effet, un homme de 52 ans, contractant deux femmes, offusque que « c'est une évidence sur le choix de prendre une nouvelle épouse que recruter un « sourga ». Je ne pense pas dépenser une valeur de 300 000FCFA à la recherche de gros bras « sourga » ; alors qu'avec cette somme je peux facilement trouver une autre épouse. Cette dernière peut me servir plus que ce « sourga » ». Elles deviennent une machine de production. Au-delà de leurs activités agricoles, elles développent d'autres services lucratifs comme le petit commerce et l'élevage. Ces femmes s'activent démesurément et connaissent généralement des difficultés pour honorer leur engagement. Cet état de fait est surtout lié à leur participation dans le mobile financier du ménage. Si une femme exerce une activité dans le monde rural, sa participation est toujours attendue dans la gestion du ménage. Enfin, cette valeur de production va jusqu'à orienter la destinée conjugale de certaines filles. Ces dernières qui ne s'activent pas vigoureusement dans les travaux champêtres sont mal appréciées. C'est pour dire que leur niveau d'implication a une forte influence sur leur situation matrimoniale. Un homme de 28 ans nous a confié qu'« une fille célibataire qui ne participe pas activement dans nos différents travaux, aura des difficultés pour trouver un mari. Cet élément fait partie des critères privilégiés. Je peux dire même qu'il domine celui de la beauté ». Celles qui se distancient de ces activités peuvent définitivement passer leur séjour terrestre dans le célibat (Blanc et Gage, 2000). Bref, le statut de la femme est devenu une actualité fortement monétarisée dans le monde rural.

IV.3. Une autre forme de domination

Les données empiriques révèlent que les hommes font recours à cette pratique pour exercer une sorte de domination sur leurs conjointes. Cette stratégie est épousée par beaucoup d'hommes afin de garder la puissance de leurs voix au sein de la famille. C'est ainsi qu'un homme de 33 ans témoigne « j'ai cherché une autre femme pour me défendre. Si vous avez un problème avec la première, la deuxième assurera votre stabilité. Au-delà de leur soutien dans les travaux champêtres et domiciliaires, elles sont parfois violentes et audacieuses. Par conséquent, les hommes font recours à cette stratégie pour maîtriser leurs attitudes capricieuses ». De plus, un autre élément relatif au divorce apparaît dans les discours. Prendre une autre femme est considéré comme une alternative au divorce en cas de différend relationnel avec la première. C'est une marque de domination symbolique en préconisant régler les oppositions internes du ménage par l'élargissement de sa boîte conjugale. Cet homme polygame de 41 ans donne son témoignage : « j'ai pris une deuxième épouse car j'avais vécu avec une mauvaise épouse que je ne pouvais pas répudier et je n'appréciais pas son comportement. Comme palliatif, j'ai pris une deuxième épouse pour la corriger et adoucir son comportement. Depuis lors, elle est devenue correcte et respecte strictement mes directives ». De même, cet homme de 39 ans, justifie sa deuxième union avec ses propos : « j'avais des différends avec ma première épouse ; elle m'avait déçue et qu'il fallait régler le problème le plus vite possible avant qu'elle rende la vie difficile. Elle ne respectait pas mes consignes. Mais après cette nouvelle union, elle est devenue docile, courtoise, très respectueuse et maîtrisable. C'est un moyen très efficace pour exercer une domination sur les femmes ». Cette dimension légitimée de rééducation élargit l'assiette de domination des hommes sur leurs épouses.

V. Remise en question des soubassements de la polygamie

La répartition des tâches au sein des familles est bien une réalité qui galvanise la pratique de la polygamie. Ce modèle peut être bouleversé par l'avancée de la technologie en favorisant l'assouplissement des travaux agricoles et des tâches domestiques. Mais il ne faut pas perdre de vue sur la diversité des activités économiques accentuées par l'effet de la crise. Ce mobile de changements reste-il ouvert à la remise en question des motifs liés à la valeur reproductive et productive des femmes, ainsi qu'à la nécessité de maintenir le rythme ascendant et très actif du nombre de descendants ?

Les différentes appréciations semblent faire état d'une période où les « travaux » exigeaient une forte main d'œuvre. L'introduction de nouvelles techniques et outils de production a réorienté la passive perception des individus sur la charge de travail agricole et domestique. Ces perceptions semblent attiser une interrogation sur le motif lié au travail dans la constitution des unions polygames. Ces enjeux ont résulté la non obligation d'une main d'œuvre nombreuse. Cet ainsi que cet homme de 32 ans précise qu'« au temps de nos ancêtres, la culture agricole demandait une forte main d'œuvre, donc par conséquent une grande famille. Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire car il y a la culture attelée qui ne demande pas beaucoup de monde, et en plus la terre n'est plus assez fertile pour nourrir la grande famille de naguère ». Des individus plus âgés sont aussi conscients de ces changements : « avant l'arrivée de la culture attelée, les femmes cultivaient plus à la main avec nous. Mais depuis la charrue, leur ardeur dans les travaux champêtres se réduit » (un homme de 60 ans). Dans la même trompette, une vieille dame de 57 ans confirme l'allègement de la pénibilité des travaux champêtres avec ces mots : « on assurait, à l'époque, le transport de tout le mil. Chacune prenait une gerbe sans compter la distance qui peut

aller jusqu'à 4 kilomètres ou plus ». Elle ajoute plus tard, pour justifier la diminution de la charge des travaux domestiques, que : « les travaux domiciliaires ont beaucoup diminué avec l'avènement de la machine et des forages. On parcourait de longues distances à la recherche de l'eau et il fallait aussi piler le mil chaque matin. Ces pratiques deviennent de plus en plus rares voire même inexistantes ».

Malgré ces avancées, la pénibilité des travaux agricoles et domestiques reste figée. C'est la précarité économique qui active d'autres activités annexes pour multiplier leurs sources de revenus. Parmi ces activités, nous pouvons retenir la migration de travail (norane) que les jeunes et les femmes effectuent dans les grandes villes. Ces migrations s'inscrivent dans une dynamique de stratégie de survie individuelle qui minimise la constitution de familles nombreuses. Durant cette période, marquée par une absence de certains membres de la famille, le nombre de bouches est réduit. Cette situation expose précocement les hommes à une prise de responsabilité. Il faut aussi noter que la diminution du nombre de femmes dans la concession face à une mère vieillissante. Cette dernière inciterait sans doute son ou ses fils à se marier tôt afin d'être appuyée par leurs épouses dans l'accomplissement des tâches ménagères (Mondain et al., 2004). Ainsi, le mariage change complètement le statut de l'homme, même devant leurs aînés. C'est ainsi que cet homme de 23 ans, pratiquant parallèlement le commerce du bétail et l'activité agricole, nous confie : « je suis présentement un chef de famille car je suis marié et il y a des gens qui vivent sous ma responsabilité. C'est ce qui fait en réalité que les activités se multiplient diversement ».

La majorité des répondants ont manifesté leur besoin de prendre une nouvelle épouse pour stabiliser leur vie conjugale. Leur aspiration semble dépasser les aspects pratiques liés surtout à la répartition des tâches au sein des ménages. Ils ne dépendent pas étroitement des moyens financiers pour se

procurer d'une nouvelle épouse. La précarité économique et les progrès techniques, au retour, ne sont sans doute une valeur qui décélère les pratiques polygames.

VI. Vue d'ensemble

A la suite de la collecte, un fait consensuel s'affiche : tous les hommes font recourir à la deuxième épouse pour stabiliser leur situation économique et familiale. La pratique fait l'objet d'une remise en question, surtout avec l'avancée de la technologie facilitant la mécanisation de la culture agricole. Ainsi, selon les participants, la « grande polygamie » (union avec trois femmes ou plus) est une solution efficace à la pauvreté. Plus les bras sont nombreux, plus la rentabilité devient intéressante. Comme le signalent les auteurs Antoine et al. (1998), en milieu urbain comme rural, au Sénégal et au Mali, le manque de moyens contraint les hommes à rester dans la monogamie. Il faut souligner, par ailleurs, que la polygamie rime avec rapports de domination entre les sexes : à Soukouta les différends avec la première épouse peuvent inviter l'homme à prendre une nouvelle femme. Le « bon caractère de l'épouse » peut, dans les villes, conditionner le choix de la monogamie. C'est pour cela que, en se référant de ces données, la pratique de la monogamie reste toujours révoicable. De toutes les façons, la démarche convoquant la compromission permettrait aux différentes parties de préserver la stabilité du régime de nuptialité *Saloum* et plus généralement sénégalais.

Conclusion

La survie des « grandes familles » et ses corollaires semblent être accentués par la volonté de maîtriser les enjeux socio-économiques. La descendance nombreuse et l'union avec plusieurs femmes s'affichent dans la barre des solutions à la

pauvreté. La preuve est que malgré les crises la pratique demeure et les nouvelles générations ne donnent pas le goût d'interrompre le rythme continu de cette réalité. Il serait donc impertinent de s'attendre à une diminution significative des pratiques polygames. De ce fait, dans une société où les pratiques de nature polygames sont récurrentes, les formes peuvent changer sous l'effet des réalités socio-économiques. Il serait utile d'élargir la marge de compris et d'ajustements au sein des familles pour préserver le caractère noble et sacré de la femme.

Dans le *saloum*, avoir plus d'une femme s'avère sans doute une puissante stratégie en vue de corser les sources de revenus. Cette réalité est confirmée par un homme de 62 ans : « il y a aujourd'hui plusieurs femmes qui gèrent leurs maris dans les différentes activités qu'elles développent. Il y a une sorte de « concurrence hypnotisée » entre les épouses et c'est le mari, à chaque fois, qui en tire profit ».

Avec la prolifération des activités annexes aux travaux agricoles depuis le début de la crise, une connaissance approfondie de l'environnement socio-économique avec ses réseaux formels et informels devient indispensable. Une enquête sur la gestion des ressources des ménages en fonction de la saison précédente a été réalisée dans la même zone. A la suite de cette étude, la polygamie se présente comme une pratique corroborée à de bonnes performances en termes de ressources alimentaires du ménage et « semble donc bien correspondre à un mode d'organisation sociale parfaitement adapté aux structures de la production dans cette zone » (Adjamagbo et al., 2003 : 19). C'est pour dire que la pratique polygamique dispose des fondements économiques incontestables. La gestion des migrations de travail durant la saison sèche, caractérisée par un roulement entre les femmes d'une même concession, en une pertinente illustration. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle les contraintes économiques

motivent les pratiques polygames, dans la mesure où le niveau d'implication dans les travaux champêtres et domiciliaires constitue le baromètre qui définit la hiérarchisation des coépouses et la valeur d'une bonne épouse dans le monde rural.

Références bibliographiques

Adjamagbo Agnès et *al.* (2003), « Production et sécurité alimentaire : comment les ménages ruraux sénégalais gèrent-ils leurs ressources ? » Communication présentée à la Conférence africaine de population, Tunis, UEPA.

Allison Paul David (1984), « Event History Analysis. Regression for Longitudinal Event Data », *Sage University Paper* No. 46.

Antoine Phillippe (2002), « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, éd. Démographie, analyse et synthèse, tome 2 : Les déterminants de la fécondité. Éditions de l'INED : 75-101.

Antoine Phillippe et Pilon Marc (1998), « La polygamie en Afrique : quoi de neuf ? », *La Chronique du CEPED*, 28.

Antoine Phillippe, Djiré Mamadou et Nanitelamio Jeanne (1998), « Au cœur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce », dans P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché, éd. Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako, L'Harmattan : 147-180.

Barbieri Magali et Hertrich Véronique (1999), « Écarts d'âges entre conjoints et transition de la fécondité en Afrique sub-saharienne », dans La Population africaine au 21^e siècle. Troisième conférence africaine de population, *Durban*, 6-10 décembre, vol. 2 : 163-211.

Blanc Ann K. et Gage Anastasia (2000), « Men, polygyny, and fertility over the life-course in sub-Saharan Africa », dans C. Bledsoe, S. Lerner and J. I. Guyer, éd. *Fertility and the Male*

Life-Cycle in the Era of Fertility Decline. Oxford University Press : 163-187.

Boserup Ester (1970), « The economics of polygamy », dans E. BOSERUP, éd. *Women's Role in Economic Development*. George Allen and Unwin LTP : 37-52.

Chojnacka Helena (2000), « Early marriage and polygyny: Feature characteristics of nuptiality in Africa », *Genus*, LVI, 3-4 : 179-208.

Clignet Rémi (1987), « On dit que la polygamie est morte : vive la polygamie ! », dans D. Parkin et D. Nyamwaya, éd. *Transformations of African Marriage*. Manchester University Press : 199-209.

Delaunay Valérie et *al.* (2000), Enquête « Idéaux et comportements de fécondité dans une zone rurale du Sénégal ». Volet « comportements ». Rapport de terrain. Dakar, IRD, 42 p.

Diop Abdoulaye Bara (1985), « La structure de la parenté », dans A.-B. Diop, éd. *La famille Wolof*. Karthala : 15-30.

Ezeh Alex Chica (1997), « Polygyny and reproductive behavior in sub-Saharan Africa: A contextual analysis », *Demography*, 34, 3 : 355-368. FALL, A. S. 1988. Réseaux migratoires des Sereer siin-siin à Dakar. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Mémoire de DEA d'anthropologie.

Gastellu Jean-Marc (1981), *L'égalitarisme économique des Serers du Sénégal*. ORSTOM Paris.

Goode William J. (1973), « Sub-Saharan Africa », dans W. J. Goode, éd. *World Revolution and Family Patterns*. New York, The Free Press, chapitre IV : 164-202.

Hertrich Véronique et Delaunay Valérie (1998), « Adaptations matrimoniales face à deux situations de crise, aiguë ou chronique en milieu rural sahélien », dans F. Gendreau, éd. *Crises, pauvreté et changements dans les pays du sud*. ESTEM-Paris : 250-265.

Lardoux Solène, et Van de Walle Étienne (2003), « Polygamie et fécondité en milieu rural sénégalais », *Population-F*, 58, 6 : 807-836.

Lericollais André (1999), *Paysans sereer. Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*. IRD Éditions.

Marcoux Richard (1997), « Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali », *Cahiers québécois de démographie*, 26, 2 : 191- 214.

Meekers Dominique et Franklin Nadara (1994), Women's Perceptions of Polygyny among the Kaguru of Tanzania. The Pennsylvania State University, Population Research Institute, Working Papers in African Demography AD95-01.

Ndiaye Cheikh Tidiane, Delaunay Valérie et Adjamagbo Agnès (2003), « Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives en milieu rural Sereer au Sénégal », *Cahiers santé*, 13 : 31-37.

Piston Gilles (1986), « La démographie de la polygamie », *Population*, 41, 1 : 93-122.

Thiriart Marie-Paule (1998), *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*. Paris, CEPED, 295 p.